



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

CONSEIL D'ORIENTATION

Réunion du 18 octobre 2016

COMPTE RENDU

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéfan LOLLIVIER le lundi 9 février 2015 à 09h30 dans les locaux de l'ASIEM 75007 Paris.

Étaient présents :

- Monsieur **Stéfan LOLLIVIER**, inspecteur général de l'INSEE, président du conseil d'orientation
- Monsieur **Sébastien BRACH**, administrateur de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation
- Monsieur **Franck TANIFEANI**, directeur général de l'association pour la réadaptation sociale nationale
- Madame **Jocelyne LEBLOIS-HAPPE**, professeure de sciences criminelles à l'Université de Strasbourg
- Monsieur **Sébastien DELARRE**, maître de conférences à l'université de Lille I
- Monsieur **Christian MOUHANNA**, directeur du centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales
- Madame **Matsopoulou HARITINI**, professeure à l'UFR droit-économie-gestion à l'Université Paris sud
- Madame **Carine BURRICAND**, division condition de vie des ménages à l'Institut national de la statistique et des études économiques, représentant le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques

18 OCTOBRE 2016

COMPTE-RENDU

- Monsieur **Patrice CASSIAUX**, conseiller territorial au cabinet - direction générale de la police nationale, représentant le directeur général de la police nationale, ministère de l'Intérieur
- Général de brigade **François FABRE**, chef de la mission du pilotage et de la performance de la direction générale de la gendarmerie nationale, accompagné du colonel **Erwann ROPARS**, chef du bureau de contrôle de gestion, de l'évaluation et de la performance à la direction générale de la gendarmerie nationale, représentants le directeur général de la gendarmerie nationale, ministère de l'Intérieur
- Monsieur **François CLANCHE**, responsable du service statistique ministériel de la sécurité intérieure, ministère de l'Intérieur
- Madame **Caroline NISAND**, adjointe au directeur des affaires criminelles et des grâces, accompagnée de Madame **Morgane BAUDIN** et Monsieur **Fabrice LETURCQ**, représentants le directeur des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice
- Madame **Annie KENSEY**, cheffe du bureau études prospective PMJ5, représentant le directeur de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice
- Madame **Christine CHAMBAZ**, directrice à la sous-direction de la statistique et des études, ministère de la Justice
- Madame **Isabelle GALLY**, cheffe du département sûreté dans les transports, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, représentant le ministre chargé des transports
- Madame **Sophie SIMON**, chargée d'études à la Mission interministérielle de protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains, représentant le ministre chargé du droit des femmes
- Monsieur **Yves GIMARD**, chargé de mission à la délégation aux coopérations de sécurité, représentant le délégué aux coopérations de sécurité placé auprès du ministère de l'Intérieur
- Monsieur **Jean-Pierre LAFFITE**, secrétariat général du comité interministériel de la prévention de la délinquance et la radicalisation, représentant le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance
- Madame **Dominique ALLAIN**, secrétaire générale adjointe du conseil national de l'information statistique, représentant le secrétaire général du conseil national de l'information statistique
- Monsieur **Cyrille SCHOTT**, directeur de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, accompagné de Monsieur **Frédéric DESAUNETTES**, directeur-adjoint de l'INHESJ
- Monsieur **Christophe SOULLEZ**, chef de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Hormis les deux députés et deux maires dont la désignation est toujours en attente, les autres membres du conseil d'orientation ont été excusés.

INTERVENTION DE CYRILLE SCHOTT, DIRECTEUR DE L'INHESJ

Cyrille SCHOTT souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'orientation. Il évoque le décret publié le 1^{er} octobre 2015 relatif à l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, qui réaffirme l'indépendance de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales au sein de l'INHESJ, confortant ainsi sa crédibilité.

Le maintien de la maîtrise d'ouvrage de l'enquête de victimation en partenariat avec l'INSEE et le SSM-SI est aussi un point fort de ce texte, tout comme l'intégration de représentants de l'enseignement et de la recherche au conseil d'orientation.

Cyrille SCHOTT évoque ensuite son départ à la retraite et son remplacement à la tête de l'Institut par Madame Hélène CAZAUX-CHARLES, magistrate. Il félicite ensuite le président du conseil d'orientation pour le bilan de son premier mandat.

Stéfan LOLLIVIER remercie également monsieur Cyrille SCHOTT pour ce qu'il a pu apporter au conseil d'orientation pendant sa gouvernance, ainsi que pour les relations chaleureuses qu'il a entretenues avec lui pendant les années où monsieur SCHOTT il a exercé la fonction de directeur.

INTERVENTION LIMINAIRE DE MONSIEUR STÉFAN LOLLIVIER, PRÉSIDENT DU COR

Après avoir invité les membres siégeant et l'équipe de l'ONDRP à se présenter en quelques mots, le président du COR détaille les points conservés de l'ancien décret ainsi que les nouveautés issues du décret 2015-1213 paru le 1^{er} octobre 2015 relatif à l'INHESJ. Un règlement intérieur sera rédigé pour compléter les dispositions de ce texte.

Tout d'abord, il est rappelé que l'ONDRP n'est pas producteurs de données, mais commente, met en perspective et communique sur les diverses statistiques qu'il sollicite, notamment auprès des services statistiques ministériels ou d'autres services.

Il exploite également l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) menée annuellement conjointement avec l'INSEE et le SSM-SI. Les résultats sont publiés chaque fin d'année au mois de novembre. Désormais publiée de façon dématérialisée, une synthèse de l'article consacré à la victimation est adressée aux principaux responsables ministériels.

Des études élaborées toute l'année à partir de données nationales et internationales viennent compléter le programme de travail. L'ensemble des publications est transmis, avant publication, aux membres du conseil d'orientation qui peuvent éventuellement émettre des remarques. Le président exige un devoir de réserve concernant les travaux de l'ONDRP.

Stéfan LOLLIVIER indique que la parole est libre lors des assemblées, y compris sur les chiffres provenant des ministères de l'Intérieur et de la Justice, étant précisé que la position du président ne peut être assimilée à la position de

l'ONDRP. Trois réunions par an sont envisagées, en mars, en juin et en octobre. D'autres points particuliers sont soulignés, comme la transmission annuelle du bilan d'activité de l'ONDRP aux assemblées, l'élaboration d'un règlement intérieur ou encore la nomination du président du COR qui se fait désormais par arrêté du premier ministre sur proposition de l'autorité de la statistique publique pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Stéfan LOLLIVIER évoque un point formel: la rédaction par les représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un rapport annuel (article D123-14 du CSI) de 10 à 20 pages relatif aux études produites et aux travaux statistiques engagés, à compter de l'année 2017. Ce document qui se veut un regard neuf sur l'ensemble des actions et publications sera discuté lors d'une séance spécifique et sera remis en fin d'année. Il devra porter sur les travaux publiés par l'ONDRP et peut comporter des recommandations. Le président se tient à la disposition des membres en charge de cette tâche pour en fixer les détails. Par la suite, il précise qu'il n'interférera pas s'il n'est pas consulté.

Jean-Pierre LAFFITE aborde le lien avec les politiques de prévention évoquées dans le décret et notamment les questions d'évaluation. Le président confirme qu'il est possible de se pencher sur ces questions mais que, pour le moment au regard de la charge de travail de l'ONDRP, c'est une activité qui restera difficile à mettre en œuvre sans moyens supplémentaires.

Stéfan LOLLIVIER évoque ensuite les données transmises à l'ONDRP par les services statistiques.

En tant que président du conseil d'orientation, Stéfan LOLLIVIER est membre de l'Observatoire national de la récidive et de la désistance, ce qui lui permet de suivre, dans le cadre de l'élaboration d'un rapport, les travaux sur les trajectoires pénales étendus à la non-récidive, menés avec l'appui de la sous-direction de la statistique et des études (SDSE). L'objectif est de son point de vue de pouvoir observer les trajectoires pénales de préférence à partir de la première réponse pénale et non plus de la première condamnation inscrite au casier judiciaire. Stéfan LOLLIVIER soutient les efforts de la SDSE qui publie chaque trimestre ces chiffres dans un bulletin en ligne de suivi des trajectoires pénales, pour l'instant accompagné de commentaires succincts.

Le président du COR aborde ensuite les chiffres mensuels du SSM-SI sur la délinquance enregistrée, dont certaines séries ne sont publiées que partiellement. Ces perturbations sont la conséquence des nouvelles méthodes d'enregistrement et du déploiement des nouveaux logiciels de rédaction des procédures. La discontinuité sur les séries des violences est notamment dommageable.

François CLANCHE affirme que la diffusion des données des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales sur le site Interstat se fait uniquement pour les séries dont la qualité des statistiques est suffisante. Sur certaines séries comme les homicides, coups et blessures volontaires ou cambriolages de logement, les données semblent fiables à moyen terme. On peut également détailler les corrections pour expliquer comment la qualité des chiffres est renforcée, ce qui permet des publications jugées fiables. Pour les prochains mois, la palette des indicateurs sera élargie, sur la base des chiffres de la police et de la gendarmerie fiables ou corrigés, aux crimes et délits à caractère sexuel, destructions et dégradations, vols à main armée et délinquance économique. Le SSM-SI conserve à l'esprit que le chiffre publié doit représenter quelque chose. S'il est considéré non significatif, il ne sera pas diffusé.

Stéfan LOLLIVIER donne quelques précisions sur l'enquête VIRAGE de l'Institut national d'études démographiques (INED), qui concerne les violences de genre. Une étude sera

publiée avant la fin du mois de novembre, et l'on peut s'attendre à ce que les résultats soient différents de ceux de l'enquête CVS, ce qui n'est pas illogique étant donné que le sujet est plus approfondi par l'INED, qu'il concerne donc plus de personnes, ce qui fait apparaître plus de victimes.

Dominique ALLAIN ajoute que la collecte pour cette enquête sera étendue aux départements d'outre-mer.

Carine BURRICAND apporte une précision terminologique, il convient de bien distinguer le « module discrimination » CVS qui contient l'ensemble des infractions discriminatoires de la dénomination « discriminations » (objet de l'enquête INSEE « Trajectoire-Originine ») qui désigne un sous-champ relatif à cette seule infraction.

Le président du COR ajoute que la nomenclature internationale des actes délictueux (ICCS) élaborée par l'Office des Nations Unies contre la drogue a été adoptée et que l'ONDRP a d'ailleurs participé à son élaboration. C'est cette classification, distinguant les atteintes aux personnes sans vol et avec vol des atteintes aux biens, qui a été utilisée pour la rédaction du Bulletin trimestriel. C'est une nomenclature qui devrait permettre, à terme, de transmettre les chiffres aux instances internationales, mais aussi de publier les statistiques du territoire national.

Carine BURRICAND précise que c'est l'INSEE qui est en charge de la coordination et de la mise en œuvre des travaux d'adaptation du système français à cette nomenclature internationale. Le groupe de travail mis en place, qui réunit l'ONDRP, le SSM-SI, la SDSE et la DACG, a déjà progressé dans l'adaptation des NATINFS à la nomenclature internationale.

Caroline NISAND remercie la SDSE pour son appui en analyses qualitatives et exploitation des chiffres du parquet dans le cadre de l'ICCS.

BILAN, ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES DE L'ONDRP

Christophe SOULLEZ dresse ensuite le bilan d'activité 2015 de l'ONDRP : développement des infographies dans les diverses publications et qui a nécessité un investissement très important de l'ONDRP et de la cellule infographie de l'INHESJ, participation au projet européen « Margin », thématique « Traite des êtres humains » et enfin révision des supports de publications, accompagnée de la création de nouvelles collections (la note de l'ONDRP et Flash'crim).

Stefan LOLLIVIER ajoute à ce sujet que la question de la périodicité de l'enquête a été posée lors des débats au sein du CNIS, plus particulièrement au regard de son coût. Le président s'est prononcé en faveur d'une passation annuelle, d'une part puisque c'est l'esprit du décret n°2015-1213 que l'ONDRP publie chaque année un rapport dont l'enquête CVS est la pierre angulaire, et d'autre part que l'élaboration de statistiques de victimation en tendance est subordonnée à des chiffres annuels. Il précise que les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » sont disponibles pour les chercheurs sur le réseau Quetelet.

Carine BURRICAND confirme que l'enquête CVS a été évoquée lors des débats de la réunion CNIS du 5 septembre sur les statistiques de l'insécurité. Si elle permet une analyse structurelle convenable, cette enquête n'apporte pas de réponse satisfaisante au niveau conjoncturel pour toutes les infractions. Une réflexion méthodologique doit donc être engagée afin d'imaginer le plan de sondage idéal permettant d'apporter les éléments

exploitables à ces deux niveaux. L'analyse du déroulement et des résultats des 10 années d'enquête CVS permettront de relever les imperfections et d'imaginer des améliorations. Suivant les contraintes financières, le protocole de collecte pourrait donc évoluer pour répondre aux nouveaux besoins (réinterrogation, multimode). Ainsi le CNIS, le groupe d'exploitation et le comité de la maîtrise d'ouvrage disposeront de tous les éléments pour décider de l'avenir de l'enquête.

Dominique ALLAIN précise qu'un compte rendu très détaillé de la réunion du 5 septembre dernier consacrée aux statistiques sur l'insécurité est disponible sur le [site internet du CNIS](#).

Isabelle GALLY approuve la réflexion initiée au sujet du contenu de l'enquête CVS notamment concernant les éléments relatifs aux transports.

Les débats n'appelant plus de question, d'observation ou de remarque, le président du COR remercie l'ensemble de ses membres puis lève la séance.

* * *